



Assurance : les risques en cas de sinistre lorsque les données de votre carte grise ne correspondent pas exactement à votre véhicule

- ➔ **En cas de sinistre**, si le véhicule diffère de la carte grise l'assurance peut prononcer une déchéance de garantie en invoquant qu'il ne correspond pas à ce qui est assuré.
- ➔ Sachez qu'un **véhicule sans contrôle technique** ou **dont la date de validité est expirée** n'est pas assuré.
- ➔ Par ailleurs, **un véhicule accidenté en carte grise collection** conservera sa carte grise, il pourra être réparé suivant la procédure Véhicule Techniquement Irréparable (VTI) qui comprend une expertise avant, pendant et après les travaux.